

Ainsi, en réponse au sénateur Stewart, je dirais: Non, il ne s'agit pas d'établir une nouvelle règle mais d'appliquer, dans des circonstances sans précédent, ce qui a toujours été reconnu la règle, la pratique et la tradition du Sénat, c'est-à-dire son droit d'organiser ses propres affaires conformément aux principes du droit parlementaire, auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure. Voilà ma réponse. Ce n'est pas une nouvelle règle, mais l'application d'une tradition, d'une règle et d'une pratique existantes dans des circonstances sans précédent.

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, je réponds à l'honorable sénateur Ottenheimer que c'est la clôture sans une règle de clôture. Soyons francs.

Le sénateur Austin: Pourquoi n'utilisez-vous pas le mot de «clôture» tout simplement?

Le sénateur Ottenheimer: Je ne dirais certainement pas cela. Je ne dirais pas qu'il s'agit de clôture sans règle de clôture. Je dirais que c'est une confirmation de la tradition et de la règle du Sénat le laissant libre d'organiser ses propres affaires.

Le sénateur Olson: C'est la clôture.

Le sénateur Austin: Servez-vous de l'article 44.

Le sénateur Ottenheimer: S'il faut que cette tradition soit reconnue dans des circonstances sans précédent, qu'il en soit fait ainsi, mais la tradition et le droit du Sénat à organiser ses propres affaires tout en respectant les droits de la minorité et de la majorité...

Le sénateur Perrault: C'est nous bâillonner!

Le sénateur Austin: Les droits de qui?

Le sénateur Ottenheimer: ... tout en respectant le droit de parler et aussi le droit de voter. C'est un équilibre entre les deux droits, le droit des gens à parler et le droit à décider. Nous nous trouvons dans une situation sans précédent. Il faut trouver un équilibre entre le droit de parler et le droit de voter. Le principe selon lequel le Sénat peut décider de ses propres affaires est tout à fait valable et nous demandons simplement qu'il soit reconnu dans les circonstances actuelles.

L'honorable Edward M. Lawson: Honorables sénateurs, je suis devant un dilemme. Je voudrais faire une intervention sur le rappel au Règlement du sénateur Kelly mais je suis convaincu, après avoir lu les règles, que si je prenais la parole ou si j'intervenais, mes commentaires seraient irrecevables puisque je parlerai d'un rappel au Règlement dont nous ne sommes pas saisis comme il convient et qui est donc irrecevable.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Frith: Sénateur Kelly, vous n'avez jamais appris. Pourquoi n'avez-vous pas attendu 8 h 00? Rien n'allait se passer d'ici là.

Le sénateur Lawson: Je m'inquiète également parce que l'on a proposé que le Président se retire et examine cette question après avoir entendu le débat. Si Son Honneur se retire pour examiner la question sans avoir entendu mon intervention—mais je ne suis pas prêt à faire cette intervention maintenant parce que je suis convaincu qu'elle serait contraire aux règles et qu'elle serait irrecevable puisque je parlerai d'une motion dont nous ne sommes pas saisis dans les règles—on ne respecte pas mes droits.

[Le sénateur Ottenheimer.]

Des voix: Bravo!

Le sénateur Lawson: Je sais avec quelle aisance cette chambre, tout en prétendant respecter le droit de parole de chacun, a négligé de temps à autre les indépendants qui se trouvent dans ce coin-ci. Heureusement, nous avons pu rattraper la situation la dernière fois, mais je crains que vous ne tombiez encore dans le même piège et que vous nous coupiez encore la parole. Je ne suis pas disposé à discuter des mérites de la motion du sénateur Kelly tant qu'elle ne nous est pas présentée selon les règles et je ne veux pas non plus—et je protesterais—que Son Honneur se retire pour statuer sur la question sans nous avoir entendus.

Le sénateur Frith: Vous avez raison.

Le sénateur Perrault: Très bien.

L'honorable Richard J. Doyle: Honorables sénateurs, je voudrais remercier le sénateur Stewart d'avoir répété certaines parties de la lettre que nous a présentée le sénateur Kelly; il a en particulier fait allusion à la partie suivante du premier paragraphe:

... vous faire savoir comment nous souhaiterions que le Sénat procède sur le projet de loi C-62.

Les mots clés sont «sur le projet de loi» et c'est là que je veux en venir. Le sénateur Frith a dit tout à l'heure que la seule question dont on pouvait maintenant saisir le Sénat serait de savoir si le Président peut dire «Amen» ou pas lorsqu'il récite les prières. Ce commentaire est peut-être justifié mais je crois qu'il faut aller plus loin et se rendre compte que c'est justement la présence ici des sénateurs de l'autre côté et des sénateurs de ce côté-ci qui rend ce commentaire approprié. Nous représentons le moteur du Sénat—ce que nous allons dire, ce que nous allons discuter et les arguments que nous allons faire valoir. Nous ne pouvons pas perdre de vue le rôle des membres du Sénat et passer outre le Règlement comme nous le faisons depuis des jours et des jours. Nous ne respectons pas les règles ici et nous ne les respectons pas en dehors de la chambre ou nous nous sommes arrêtés pour parler aux journalistes après toutes les séances du Sénat. Les membres de la presse nous ont attendus et nous avons dit «Faites attention au Règlement. J'ai encore quelques tours dans mon sac. J'ai une petite surprise pour demain. Nous n'avons pas encore fini.» Nous avons tous entendu ces commentaires à l'extérieur de la chambre, des commentaires qui vont à l'encontre de ce que nous disions vouloir faire à l'intérieur de la chambre.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Austin: Donnez-nous maintenant la liste des tours qu'utilise le sénateur Murray pour nous faire taire et que l'on a retrouvés dans les journaux.

Le sénateur Simard: Vous pourrez parler plus tard, sénateur.

Le sénateur Austin: Je suis votre précédent.

Le sénateur Simard: Vous êtes invité à parler plus tard.

● (1500)

Le sénateur Doyle: Vous avez une voix plus forte que la mienne, mais je dirai ceci: vous voulez savoir de quel genre de trucs je parle. Je vais vous le dire. Je vais vous parler de celui d'hier, où l'on s'est même servi de l'hommage rendu à un